



Tarifs des permis et des certificats d'autorisation

	Types	Résidentiel, chalet, m-mobile & unimodulaire	Bâtiment industriel, commercial, public, transport et comm.	Bâtiment agricole & forestier
Bâtiment principal	Nouvelle construction	1 ^{er} logement : 310 \$ Logement add. : 105 \$ chq 5 à 8 logements : 1 030 \$ 9 à 16 logements : 2 060 \$ 17 logements et plus : 3 600 \$	310 \$ + 2,75 \$ du m² superficie du bâtiment	Moins de 50 m ² : 55 \$ 50 m ² à 100 m ² : 105 \$ Plus de 100 m ² : 210 \$
	Modification, réparation et rénovation	<u>Avec</u> agrandissement : 55 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 30 \$	<u>Avec</u> agrand. : 105 \$ + 1,75 \$ du m² de la superficie de l'agrandissement <u>Sans</u> agrand. : 105 \$	<u>Avec</u> agrandissement : 80 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 55 \$
	Déplacement d'un bâtiment	Même terrain : 35 \$	Même terrain : 105 \$	Même terrain : 55 \$
	Démolition	15 \$	15 \$	15 \$
Bâtiment complémentaire	Nouvelle construction	Moins de 50 m ² : 55 \$ 50 m ² à 100 m ² : 80 \$ Plus de 100 m ² : 155 \$	Moins de 50 m ² : 105 \$ 50 m ² à 100 m ² : 155 \$ Plus de 100 m ² : 210 \$	Moins de 50 m ² : 55 \$ 50 m ² à 100 m ² : 105 \$ Plus de 100 m ² : 155 \$
	Modification, réparation et rénovation	<u>Avec</u> agrandissement : 40 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 30 \$	<u>Avec</u> agrand. : 105 \$ + 1 \$ du m² superficie de l'agrand. (max. 300 \$) <u>Sans</u> agrand. : 55 \$	<u>Avec</u> agrandissement : 55 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 35 \$
	Déplacement d'un bâtiment	Même terrain : 30 \$	Même terrain : 55 \$	Même terrain : 20 \$
	Démolition	15 \$	15 \$	15 \$
Autres permis et certificats	Installation septique	Remplacement : 55 \$ Nouvelle : 210 \$	260 \$	260 \$
	Excavation, remblai, déblai	4 logements et moins : 55 \$ Plus de 4 logements : 310 \$	310 \$	310 \$
	Prélèvement des eaux/géothermie	80 \$		
	Ponceau	80 \$		
	Constructions et usages temporaires	30 \$		
	Vente de garage	N/A		
	Clôture	30 \$		
	Piscine hors terre et creusée	55 \$		
	Mur de soutènement	55 \$		
	Accès à la piste multifonctionnelle	50 \$		
	Abattage d'arbres	N/A - Art.10.2.1 du Règlement de zonage n°1259-2014		
	Exploitation forestière	210 \$ - Art.10.2.4 du Règlement de zonage n°1259-2014		
	Enseigne	Permanente : 310 \$	Temporaire : 155 \$	
	Changement d'usage	105 \$		
	Rive, littoral et cours d'eau	55 \$		
	Autorisation municipale	105 \$		
	Chenil ou chatterie	500 \$		
	Lotissement	160 \$ + 80 \$ par lot		
	Prolongation des permis et des certificats	N/A demandé avant la date d'échéance du permis/certificats		
	Autres	Modification à la réglementation d'urbanisme	1 030 \$	1 550 \$
Dérogation mineure		Résidentiel moins de 6 logements : 775 \$ (situation existante) et 1 050 \$ (projet à réaliser) Résidentiel plus de 6 logements : 1 300 \$ (situation existante) et 1 550 \$ (projet à réaliser) Institutionnel, commercial et industriel : 1 550 \$ (situation existante) et 1 800 \$ (projet à réaliser)		
Aménagement d'un stationnement		industriel, résidentiel + de 4 logements, commercial ou institutionnel et desservie par l'égout pluvial municipal ou par un ouvrage municipal de rétention des eaux pluviales : 310 \$		
		Demande d'autorisation à la CPTAQ : 260 \$		
		Exemption par case de stationnement : 2 060 \$		
		Analyse préliminaire d'un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment ou d'un projet de développement résidentiel ou commercial par le CCU : 465 \$		
Les taxes sont incluses				Mise à jour janvier 2026